

Projet académique d'Education au Développement Durable (EDD) en Nouvelle-Calédonie

Rapport du groupe de travail du Vice Rectorat :

« *l'EDD de la maternelle à la terminale* »

Fiche de synthèse

Décembre 2013

Le projet suivant vise à **promouvoir l'Education au Développement Durable (EDD)** en Nouvelle-Calédonie dans le cadre scolaire, de la maternelle à la terminale.

Ce rapport est le produit des différentes réflexions du **groupe de travail EDD VR**. Ce groupe a réuni une vingtaine d'enseignants de formation et d'horizons très divers (Conseiller pédagogique du primaire, enseignants du secondaire de toutes disciplines, documentalistes, de collège, de lycées professionnels, techniques et d'enseignement général, de quelques chefs d'établissement). La plupart des membres du groupe sont (ou ont été) impliqués dans des projets EDD au niveau de leur établissement. Des partenaires associatifs, institutionnels et scientifiques, ont participé à chacune des 6 réunions de travail (apports de connaissances, partages des points de vue, attentes vis à vis de l'EDD) **Voir l'annexe 1**.

Le Vice Rectorat a assuré son soutien au groupe de travail en engageant une centaine d'HSE pour les enseignants.

Ce projet est fondé sur un certain nombre de **constats** concernant l'EDD en Nouvelle-Calédonie en général et dans le cadre scolaire en particulier. Les instructions nationales sont volontaristes et ambitieuses mais leur mise en œuvre est difficile (approche interdisciplinaire difficile, utilisation très limitée des dispositifs transversaux, rareté des projets de DD dans les établissements, manque de durabilité et de cohérence des projets,...). Le groupe de travail pense que ces difficultés sont liées, au moins en partie, à un **manque d'encadrement tant au niveau académique qu'au niveau des établissements**.

L'axe essentiel de ce projet est d'aider les Etablissements à s'inscrire dans une Démarche de Développement Durable (E3D).

L'idée est d'expérimenter le projet sur un nombre défini d'établissements volontaires en 2014, puis de réajuster les objectifs et les moyens pour une généralisation progressive à l'ensemble des établissements pour les années suivantes.

Objectifs :

L'éducation au développement durable participe à la mise en œuvre d'une politique à long terme, qui a pour objectif d'associer la préservation de l'environnement, l'équité sociale et une économie solidaire. L'éducation au développement durable vise à l'acquisition de connaissances et de capacités pour développer des attitudes responsables face à nos actes quotidiens et à leurs impacts.

Ainsi, la politique d'éducation au développement durable menée par le Vice Rectorat devrait permettre de poursuivre les objectifs suivants :

- Amener les élèves à **prendre conscience des enjeux de développement durable**, planétaires et spécifiques à la NC : (climat, biodiversité, énergie, matériau, eau, déchets, sols, solidarité, agriculture et alimentation, santé,...), par un **travail de terrain** et en **partenariat avec les acteurs de la société civile** : institutions, coutumiers, organismes, associations, entreprises, etc.
- Promouvoir une **implication citoyenne** qui touche **tous les élèves** par des **actions concrètes** : analyse des comportements (approche scientifique), gestions des déchets, contrôle des consommations, plantations, solidarité, tutorat, éco citoyenneté, etc. afin de faire évoluer les comportements.
- **Soutenir et valoriser** l'implication volontariste **des établissements**, des équipes enseignantes et de l'ensemble des membres de la communauté éducative **dans un cadre institutionnel** afin de rendre l'EDD plus efficace, plus adapté au contexte, et ...plus **durable** !

Les différents axes du projet:

1. **à l'échelle de la NC :** nous souhaitons l'élaboration d'une **stratégie académique d'EDD** avec :
 - a. l'intégration d'un **axe spécifique EDD au projet académique.**
 - b. la mise en place d'un **comité académique EDD** piloté par la **Mission EDD** du Vice Rectorat, et **chargé de mettre en œuvre un plan académique EDD** permettant de soutenir et coordonner les différentes actions au niveau des établissements, avec, entre autres, la création d'un **écolabel** pour favoriser la valorisation et la mise en réseau des établissements, **Voir les annexe 2 et 3**
 - c. **le repérage, le renforcement et diversification des partenariats**
 - d. **la mise en place de formations EDD** pour tout personnel d'établissement,
 - e. **l'accompagnement et la valorisation des porteurs de projets EDD,**
 - f. **l'informations et la mise en relation des acteurs de l'EDD** (site internet, site collaboratif, liste de diffusion, ...),
 - g. **le recensement et la création d'outils adaptés** (outils pédagogiques, classes à projets, thème de TPE, outils de communication, ...).

Moyens nécessaires :

- **Développement de la Mission EDD au Vice Rectorat : 18h** (sur 2 ou 3 chargés de mission partiellement déchargés) avec **Prise en charge pour les déplacements de la mission et pour les réunions du CAEDD**
- **Développement de la formation continue dans le domaine de l'EDD** (tout type de personnel, avec des formations classiques et en établissement). **Recherche de partenariat** pour les formations avec les entreprises, associations, organismes scientifique et institutions.
- **Mise en place de classes à projet EDD équivalent aux classes PAC, ou aux classes environnements ou aux ateliers scientifiques.**
- **Budget permettant de financer les écolabels :** une somme allouée (une récompense de 100.000cFp) aux établissements validant le label « E3D » et une somme (50.000 cFP) attribuée pour chacun des 3 niveaux du label « Eco-Etablissement Calédonien », et financement de la communication (autocollants, etc..).
- **Prévoir un budget pour la création d'outils pédagogiques et la communication** (budget à évaluer en 2014)
- **Prévoir un budget pour un évènementiel en 2015 à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie.**

2. **à l'échelle des établissements** (écoles comprises), la promotion de l'EDD peut se faire en :
 - a. en **intégrant un axe spécifique EDD au projet de l'établissement,**
 - b. en assurant la **mise en place d'un comité EDD dans chaque établissement** avec **une (ou 2) personne ressource (cf. Annexe 4 et 5)**, assurant le pilotage d'un **plan d'action EDD** intégrant toute la communauté éducative (avec des temps de concertation, des lieux d'échanges et des modes de communications) aidées par des classes pilotes ou/et des écodélégués
 - c. en impliquant chaque établissement dans une **démarche de DD : E3D (cf. Annexe 4)**
 - d. en mettant en cohérence les **enseignements disciplinaires** et les différents **dispositifs transdisciplinaires,**
 - e. en **formant** toute la communauté éducative de l'établissement,
 - f. en **développant le partenariat** et en favorisant l'**ouverture locale et régionale** de l'établissement,
 - g. en **communiquant et en valorisant les actions menées** (écolabel, actions citoyennes, concours,...)

Moyens nécessaires :

- **Mise en place du comité EDD de l'établissement (CEEDD) : 1 à 2 HSA minimum (pour le ou les référents EDD, responsable du pilotage du projet)**
- **Mise en place d'horaires facilitant la concertation pour les enseignants**
- **Utilisation d'horaires de dispositifs existant** (Aide Personnalisée, Heure de Vie de Classe,...) **pour les interventions dans les classes** (intervention des référents ou des éco délégués)
- **Formation dans l'établissement**
- **Moyens pour les déplacements des élèves en entreprise ou sur le terrain**
- **Soutien (en HSE et financier) pour mener les projets EDD** (classe à projet, option)
- **Apport d'outils pédagogiques ou aide à la réalisation de tels outils.**

3. A l'échelle des enseignants et de la classe :

Au niveau des **enseignants** :

- Développer la **sensibilisation et la formation des enseignants**, non seulement en EDD mais aussi en **stratégie de travail en équipe et en gestion de projet**.
- **Informier et former les enseignants sur la mise en place de projets** : ateliers scientifiques ou encore les classes environnement, classes à projet EDD.
- Proposer des **outils pédagogiques** : faire le point sur l'existant et promouvoir sa diffusion, créer de nouveaux outils adaptés à la Nouvelle-Calédonie.
- Lister les **partenaires** dans le domaine de l'EDD, **organiser et/ou promouvoir les contacts dans les entreprises, terrains, associations, institutions**.

Ainsi, **au niveau des élèves** :

- Développer les **projets EDD** dans l'établissement,
- Organiser des **élections d'éco délégués** en parallèle (ou à la place) des élections de délégué de classe et faciliter les interventions de ces éco délégués dans les classes,
- Inciter les **élèves à s'impliquer** dans des structures comme le CVL (Conseil de Vie Lycéenne), le FSE (Foyer Socio-Educatif),... et ainsi prendre des responsabilités,
- Favoriser les **actions de terrain, les actions solidaires, les actions citoyennes** en rapport direct avec la réalité (dans l'établissement même, ou dans l'environnement social proche).
- Favoriser les **actions qui mènent à un mieux être et à un mieux vivre** au sein de l'établissement et trouver le lien entre ces actions et le Développement Durable,
- Favoriser les diverses formes de **tutorat** (au sein de l'établissement, voire aussi entre établissements).
- Favoriser les **stages en entreprises** (ou dans des associations, des organismes scientifiques, des institutions...) et développer le **partenariat**.
- **Valoriser les actions EDD** (remise de trophées, diplômes ou autres récompenses).

Moyens nécessaires :

<p>En dehors des actions de formations, les moyens à dégager pour ces actions seront sous la responsabilité de l'établissement, en favorisant le partenariat avec les entreprises, la société civile, les institutions, les partenaires étrangers...</p>
